
Adresse de la société populaire de Sète témoignant de sa fidélité aux principes républicains, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sète témoignant de sa fidélité aux principes républicains, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 496-497;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32620_t1_0496_0000_15

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Un convoi de vingt-cinq à trente voiles, signalé français, venant du Havre, cingle pour Cherbourg. Il est présumable que, malgré un grand vent contraire, il attrapera heureusement la rade.

C'en est encore un dont les matelots de Pitt ne tâteront pas. Vive la république ! Salut, respect et confiance. »

POTIER.

(Applaudi.)

12

Antoine-François Wilquin, citoyen de Calais, fait déposer sur le bureau, pour les frais de la guerre contre les tyrans, la somme de 107 liv. 10 sous, produit net de la liquidation, décrété à son profit, de la ci-devant maîtrise d'épicier à Calais.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

13

Les citoyens Ramul, Laperine, Berdoulet et Arnould, gendarmes de la 1^{re} division, sixième compagnie, annoncent qu'ils ont donné, pour le soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la liberté, ce qu'ils avoient reçu en vertu du décret qui a accordé deux jours de paie aux militaires, faisant partie des armées du Haut et Bas-Rhin, et qu'ils y ont joint une somme de 40 liv.

La citoyenne Geschwinte, maîtresse de poste, se joint à eux, et ajoute la somme de 10 liv. pour le même objet.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[A. du H'-Rhin; la Poste des Trois Maisons, s.d.] (3)

« Citoyen président,

En vertu d'un décret qui a accordé à l'armée de la Moselle, du Bas et Haut-Rhin, deux jours de paye à chaque citoyen qui font partie de ces armées. Nous les avons reçus avec joye, mais c'étoit pour y joindre une modique somme qui se monte à 40 l. Nous faisons ce sacrifice pour le soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la liberté.

Nous vous invitons de rester à votre poste jusqu'à ce que les satellites couronnés qui vouloient nous dicter des lois soient totalement anéantis.

C'est en renouvelant le serment de fidélité à la République, que nous jurons de la maintenir de tout notre pouvoir ou de mourir en la défendant.

La citoyenne Geschwinte, maîtresse de poste, se joint à nous et ajoute la somme de 10 livres pour le même objet, ce qui fait un total de 50 livres.

(1) P.V., XXXII, 279 et 350. Bⁱⁿ, 8 vent. et 18 vent. (1^{er} suppl^l). Minute du p.-v. (C 293, pl. 963, p. 21). M.U., XXXVII, 156; J. Sablier, n° 1165

(2) P.V., XXII, 280. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl^l).

(3) C 293, pl. 963, p. 22.

Ce sont, Citoyen, les sentiments qui animent les gendarmes sans culottes. S. et F. ».

RAMUS, LAPERRINE, BERDOULET, ARNOULD
(gendarmes).

14

Le citoyen Laurent, représentant du peuple à Maubeuge, fait part à la Convention du dévouement patriotique de la division du général Fromentin, qui, connoissant la disette des bestiaux et la nécessité de les conserver pour l'agriculture, a demandé de ne recevoir de rations de viande que deux jours sur quatre, jusqu'à des temps plus propice (1). Il observe que des colonnes de bestiaux arrivent journellement et que, malgré cette abondance, nos frères d'armes persistent dans leurs privations (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique.

15

La société populaire de Reims félicite la Convention nationale sur le décret qui rend la liberté aux noirs (3), ainsi qu'au refus d'une trêve de deux ans, proposée par les tyrans coalisés. Les hommes libres, dit-elle, ne capitulent point avec les tyrans. C'est sur les débris de leurs trônes, sur les cadavres de leurs esclaves, et quand le flambeau de la raison éclairera tous les peuples, que nous ferons cette paix qui fera le bonheur du genre humain (4).

Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les trônes de tous les tyrans couronnés soient renversés, et que le flambeau de la raison éclaire tous les peuples.

Mention honorable insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public.

16

La société des jacobins de Cette, jalouse de détruire les traits calomnieux lancés contre elle et sa commune, adresse à la Convention l'énumération des faits qui prouvent que dans toutes les circonstances orageuses, elles ont défendu les principes du plus pur républicanisme, et qu'elles ont toujours marché d'un pas ferme à la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Cette, 9 pluv. II] (6)

« Représentants du peuple souverain,

La calomnie a lancé contre nous ses traits acérés; elle nous a peints, à vos yeux des plus noires

(1) P.V., XXXII, 280-81; C. univ., 10 vent.; M.U., XXXVII, 155; J. univ., n° 1557; J. Mont., n° 107; C. Eg., n° 559; J. Paris, n° 424; Audit. nat., n° 527.

(2) Bⁱⁿ, 8 vent. Texte reproduit dans AULARD, Recueil des actes..., XI, 299.

(3) (3) P.V., XXXII, 281.

(4) Bⁱⁿ, 8 vent. (suppl^l).

(5) P.V., XXXII, 281. Bⁱⁿ, 8 vent.

(6) C 295, pl. 986, p. 17.

couleurs; nous venons la confondre; nous venons vous parler le langage de la vérité; que nos actions vous fassent juger de nos sentiments et de nos principes.

Le cri de la Liberté naissante se fait entendre; l'aristocratie alarmée rugit et s'agite; elle alluma dans notre cité le feu de la discorde: le 16 avril 1789, nous nous levons; nous nous armions pour la défense de nos droits.

L'extirpation des abus ecclésiastiques commence; nos prêtres refusent d'abaisser l'encensoir devant la souveraineté du peuple; nous les chassons.

Capet, tyran exécration, Capet est parjure à ses serments; aussitôt nous sommes en éveil; les nobles exerçant parmi nous l'autorité militaire sont forcés de la déposer; les élus du peuple, la municipalité est seule chargée du maintien de l'ordre public.

Les tyrans nous déclarent la guerre; soldats et matelots, nos fils les combattent et sur terre et sur mer. Nous déposons nos offrandes sur l'autel de la patrie, nous secourons par des dons multipliés les épouses et les enfants de ses défenseurs.

L'aristocratie lève, dans notre département, sa tête hideuse et menaçante; nous courons la combattre partout où ses hurlements contre-révolutionnaires se font entendre.

Parisiens, le 10 août vous renversâtes le trône de la tyrannie; ce jour mémorable nous combattions à vos côtés.

La République est proclamée; elle étoit dans nos cœurs. Parcourant les communes qui nous environnent, nous en propageons l'amour.

Isnard et Aubry trompent la Convention sur la situation des frontières méridionales. Nous les dénonçons.

Le glaive de la loi balance trop longtemps sur la tête du despote constitutionnel; frappez, vous crions-nous, elle tombe cette tête lépreuse de crimes; nous chantons la Montagne.

Le fédéralisme agite, dans le Midi, ses torches enflammées, leur fausse lueur égare un instant une partie de nos concitoyens, mais la voix des patriotes les rappelle aux vrais principes; aussitôt le voile de l'erreur tombe, les coupables sont incarcérés et nous célébrons les heureuses journées du 31 mai, du 1^{er} et du 2 juin.

Marseille se révolte; Toulon penche déjà vers la trahison, un aviso chargé de 6 millions 600 l. st. (1) faisoit voile pour cette ville infâme, par ordre de l'administration de notre département; le canon le force à rétrograder dans notre port.

Toulon se livre aux rois; un bâtiment parti de son port apporte à Agde des lettres commerciales adressées à des citoyens de notre commune; aussitôt la malveillance s'efforce de persuader que nous aussi nous sommes traitres à notre patrie; nos concitoyens sont entraînés dans l'horreur des cachots, mais bientôt on est persuadé que les complots liberticides qu'on nous impute ne sont que de vaines fictions.

Cependant la calomnie ne cesse de répandre sur nous ses poisons homicides.

Nous, trahir notre patrie! le glaive de la loi abat les têtes des serpents du marais; nous ap-

plaudissons, la Vendée n'est plus; les soldats vainqueurs de cette hydre cent fois renaissante, comptent des pères parmi nous, le fanatisme embrase l'Aveyron et la Lozère; nous courons éteindre l'incendie. Un bâtiment anglais tourmenté par la tempête relâche dans notre port, le capitaine jette à la mer les dépêches où nos ennemis ont tracé leur plan liberticide; notre comité de surveillance affrontant les dangers les soustrait à la fureur des flots et s'empresse de vous le faire apporter.

Nous trahir notre patrie! Port Vendres et Collioure sont livrés à l'Espagnol; à peine instruits de cette infâme trahison, notre comité de surveillance et notre municipalité dépêchent des bateaux légers pour faire rétrograder dans notre port la corvette La Bune et huit bâtiments chargés d'approvisionnements destinés pour l'armée des Pyrénées-Orientales. Nous venons d'armer et d'équiper deux cavaliers pour aller combattre les satellites des tyrans; Toulon, n'est plus, nous avons célébré la victoire des défenseurs de la liberté, nos prêtres assermentés ont quitté la soutane pour endosser la giberne. Nos cloches transformées en canons vomissent la mort sur les esclaves des rois et nous chantons les hymnes de la liberté et de la raison dans le temple où le fanatisme fit entendre autrefois ses cris de sang.

Législateurs, au milieu des orages révolutionnaires, au milieu des combats de toutes les factions, nous avons marché, d'un pas ferme, à la liberté et lorsque le vaisseau vogue rapidement vers le port nous dévierions du sentier du patriotisme? Non.

Convention nationale, centre de l'autorité souveraine, reste immuable à ton poste, jusqu'à l'instant où tous les traitres auront disparu du sol de l'égalité, jusqu'à l'instant où la République, une et indivisible aura terrassé tous ses ennemis. *La Liberté...* nous avons juré de la maintenir ou de mourir pour elle, nous l'avons juré par le sang de nos concitoyens, de nos frères, de nos amis tombés sous le couteau de la tyrannie. Nous tiendrons notre serment.

Martin CAMPREDON (*présid.*),

T. GOUDAT fils aîné (*secrét.*), TAILLIAN (*secrét.*),
J. B. MARTIN (*secrét.*), P. GUILLARD (*secrét.*).

17

Les sans-culottes de la société populaire de Meaux, instruits que les ennemis de l'humanité proposent la paix, énoncent leur vœu pour que l'olivier de la paix ne soit planté que sur le tombeau du dernier des despotes.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

18

La société populaire de Montgeron félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait assuré à l'univers la liberté et le bonheur, dont les lois du

(1) Livres sterling.

(1) P.V., XXXII, 281. B^{1re}, 8 vent.